



ORAMIP

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Départements de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées et du Tarn-et-Garonne

PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

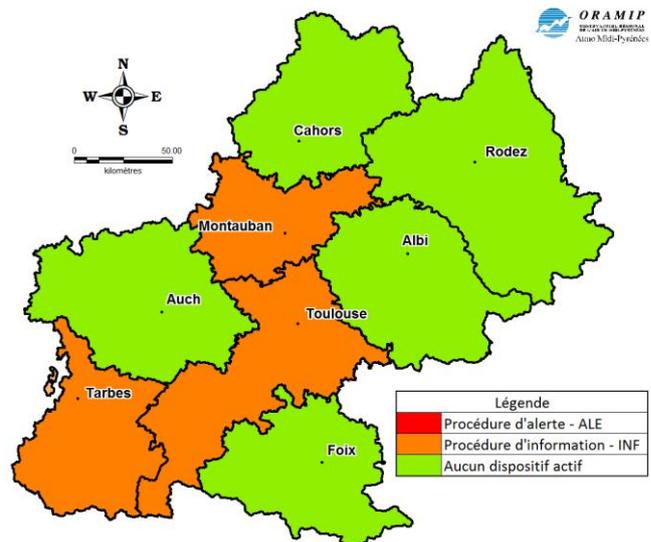
Recommandations sanitaires et comportementales

Communiqué du 24/12/2015 à 15h00

Sur les départements des Hautes-Pyrénées et du Tarn-et-Garonne, l'ORAMIP mesure actuellement des concentrations en particules en suspension (PM10) supérieure à 50 microgrammes par mètre cube ($\mu\text{g}/\text{m}^3$) en moyenne sur 24h.

De plus l'ORAMIP prévoit un élargissement de cet épisode de pollution pour le 25/12/2015 au département de la Haute-Garonne.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 12 octobre 2012, le préfet de Haute-Garonne met en œuvre la procédure d'information et de recommandation du public.
Conformément à l'arrêté préfectoral du 17 avril 2012, le préfet des Hautes-Pyrénées met en œuvre la procédure d'information et de recommandation du public.
Conformément à l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2010, le préfet du Tarn-et-Garonne met en œuvre la procédure d'information et de recommandation du public.



MERCI DE RELAYER CE MESSAGE

DESCRIPTION DU PHENOMENE

La cause principale de cette pollution est l'accumulation des particules en suspension du fait d'une atmosphère très stable et d'un vent faible. Ces particules peuvent être émises par le trafic routier, les dispositifs de chauffage, les industries, ou peuvent être d'origine naturelle.

ÉVOLUTION

Depuis mercredi 23/12/2015, les particules en suspension dans l'air se sont accumulées sur une partie de la région sous l'effet des émissions et de conditions météorologiques stables qui limitent la dispersion des polluants. Une augmentation marquée des concentrations en particules en suspension est venue impactée les départements des Hautes-Pyrénées et du Tarn-et-Garonne.

Dans la nuit du 24 au 25/12/2015, ces concentrations ne devraient pas baisser, voire devraient augmenter pour les communes situées au nord de la Haute Garonne.

Pour la journée de vendredi 25/12/2015, le seuil d'information devrait donc être dépassé pour les départements de la Haute Garonne, des Hautes Pyrénées et du Tarn et Garonne.

Cette procédure est valable pour les journées du 24 et 25/12/2015.

Renseignements ORAMIP : 05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46

Résultats actualisés disponibles sur www.oramip.org



ORAMIP

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Départements de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées et du Tarn-et-Garonne

PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

Recommandations sanitaires et comportementales

Communiqué du 24/12/2015 à 15h00

RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LA POLLUTION

- réduire les vitesses de tous les véhicules,
- pratiquer le covoiturage et utiliser les transports en commun,
- s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs industriels de dépoussiérage,
- éviter d'allumer des feux d'agrément (bois),
- limiter les activités d'écobuage,
- rappel de l'interdiction des activités de brûlage de déchets verts.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Les adultes et enfants avec des problèmes cardiaques ou pulmonaires devraient envisager de réduire les activités physiques et sportives intenses. Ils doivent respecter leur traitement médical en cours et consulter leur médecin en cas de difficulté respiratoire inhabituelle

Il est également recommandé de veiller à ne pas aggraver les effets de la pollution par d'autres facteurs irritants des voies respiratoires, tels que l'usage de solvants ou de peinture sans protection appropriée, et surtout par la fumée de tabac. L'aération des locaux doit être maintenue.

Renseignements ORAMIP :

Résultats actualisés et recommandations comportementales disponibles sur www.oramip.org

05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46

Informations sur la santé, AIR-SANTE : 05.61.77.94.44



ORAMIP

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Départements de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées et du Tarn-et-Garonne

PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC
pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

Recommandations sanitaires et comportementales

Communiqué du 24/12/2015 à 15h00

Liste des communes concernées par cet évènement de pollution de l'air :

Toutes les communes de la Haute Garonne, des Hautes-Pyrénées et du Tarn-et-Garonne.